

REGLEMENT DE EXPERIENCE TRAIL CHALLENGE. ETC.

1ère édition : Saison 2020

ORGANISATION

L'association Grand Raid Insulaire organise Expérience Trail Challenge avec le concours des communes Le Palais, Locmaria, Bangor, Sauzon, sur le territoire de Belle Ile en Mer.

Expérience Trail Challenge est un ensemble de 5 rendez-vous Trail accessibles à toutes et à tous dont les valeurs cardinales sont convivialité, plaisir, partage et solidarité.

L'objectif de E.T.C est de faire vivre « le jeu trail », sous sa forme la plus authentique possible, à toute personne désireuse de s'initier ou de se perfectionner.

Ces valeurs et objectifs restent prioritaires sur celui du classement général qui ne reste que prétexte au jeu...

Les épreuves sont de pleine nature, et empruntent les sentiers côtiers ainsi que les chemins de Belle Ile en Mer.

Les dates retenues en 2020 sont :

- Le 15 février : Run XS, solo, de 14 à 77 ans et plus...
- Le 14 mars : Relais Trail Urbain, en duo, de 12 à 77 ans et plus...
- Le 11 avril : Cumul de bosses, solo, de 14 ans à beaucoup plus...
- Le 6 juin : By Night, en famille ou entre amis, de 16 à encore plus...
- Le 25 juillet : l'Estive, solo, à partir de 16 ans.

Chaque épreuve décline un thème propre au trail en s'appuyant sur un règlement particulier. Thèmes et règlements seront dévoilés via les réseaux sociaux 3 semaines avant chaque date.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Expérience Trail Challenge est ouvert à toutes les coureuses et tous les coureurs majeur(e)s et/ou mineur(e)s selon le thème développé, licencié(e)s ou non. Les participants s'engagent à respecter le règlement ainsi que la mini-charte éthique associée.

INSCRIPTIONS

La participation à l'E.T.C n'impose pas la participation à chaque épreuve.

Chaque épreuve fait l'objet d'une inscription particulière.

Les inscriptions se feront exclusivement par internet via le site Oxybol.

Les inscriptions sont ouvertes de l'annonce du thème sur les réseaux sociaux jusque 8 jours avant l'épreuve.

Une participation financière est demandée :

Lors des inscriptions pour la 1^{ère}, 2^{ème} et 3^{ème} épreuve, le coureur devra choisir entre

- un abonnement de 22€ pour l'ensemble des épreuves du challenge à venir.
- un paiement de 8€ pour l'épreuve concernée par l'inscription du moment.

Lors des inscriptions pour la 4^{ème} et 5^{ème} épreuve, un paiement de 8€ est demandé pour l'épreuve concernée par l'inscription du moment.

Aucun remboursement ne se fera en cas d'absence lors d'une ou plusieurs épreuves.

Les participations financières permettent de couvrir les dépenses telles que frais de gestion, assurances, dossards, frais d'accueil et autres.

L'inscription n'est validée qu'après réception

- d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied (ou à la pratique de l'athlétisme) en compétition signé par un médecin du sport ou généraliste depuis moins d'un an, le jour de l'épreuve courue,
- d'une autorisation parentale pour les mineurs.

Tous ces échanges se font par courrier électronique.

L'organisation de Belle Ile en Trail se réserve le droit d'utiliser cette adresse e-mail pour envoi de lettre d'information. Chaque coureur(se) pourra se désabonner de cette lettre selon son souhait.

CLASSEMENT :

Chaque épreuve fait l'objet d'un classement au scratch homme et femme, toutes catégories d'âge confondues.

La place du coureur lui attribue des points suivant le tableau ci-dessous.

Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts	Place	Pts
1er	100	11	43	21	27	31	19	40	8
2ème	90	12	41	22	26	32	17	41	7
3ème	80	13	39	23	25	33	16	42	6
4ème	75	14	37	24	24	34	15	43	5
5ème	70	15	35	25	23	35	14	44	4
6	65	16	33	26	22	36	13	45	3
7	60	17	31	27	21	37	12	46	2
8	55	18	30	28	20	38	11	47	1
9	50	19	29	29	19	39	10	48	1
10	45	20	28	30	18	40	9	49	1

Chaque participant a au moins 1 point.

Les points, attribués individuellement, seront majorés d'un coefficient de fidélité selon le principe suivant :

Points individuels épreuve X 1, lors de la première participation

Points individuels épreuve X 1.25 lors de la deuxième participation

Points individuels épreuve X 1.50 lors de la troisième participation

Points individuels épreuve X 1.75 lors de la quatrième participation

Points individuels épreuve X 2 lors de la cinquième participation

Un classement provisoire sera établi après chaque épreuve. Les contestations relatives au classement du devront être faites par mail dans les 5 jours suivants la diffusion du classement provisoire.

Pour établir le classement final de l'Expérience Trail Challenge, tous les résultats individuels, cumulés sur l'ensemble des 5 épreuves, seront comptabilisés.

Seront récompensés le premier homme et la première femme.

EQUIPEMENT :

Chaque participant prend la responsabilité d'emporter le matériel de sécurité obligatoire précisé par le règlement de chaque épreuve.

Les bâtons sont interdits.

Aucun gobelet plastique ne sera distribué. Chaque participant doit se munir de son propre contenant réutilisable, non jetable.

SECURITE ET ASSISTANCE MEDICALE

Il appartient à un coureur en difficulté ou sérieusement blessé de faire appel aux secours

- en appelant le PC course.
- en appelant les secours.

Il appartient à chaque coureur de porter assistance à toute personne en danger et de prévenir les secours.

N'oubliez pas que des aléas de toute sorte, liés à l'environnement et à la course, peuvent vous faire attendre les secours plus longtemps que prévu.

Un coureur faisant appel à un médecin ou un secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

ASSURANCE

Responsabilité civile : L'organisateur souscrit une assurance responsabilité civile pour la durée de l'épreuve.

Cette assurance responsabilité civile garantit les conséquences pécuniaires de sa responsabilité, de celle de ses préposés et des participants.

Individuelle accident : Chaque concurrent doit être en possession d'une assurance individuelle accident couvrant d'éventuels frais de recherche et d'évacuation. Une telle assurance peut être souscrite auprès de tout organisme au choix du concurrent.

Annulation :

Il ne sera procédé à aucun remboursement de dossards.

JURY D'EPREUVE

Il se compose :

- de deux membres du conseil d'administration de l'Association Grand Raid Insulaire.
- du directeur de course.
- et toute personne choisie pour ses compétences par le président et le directeur de course.

Le jury est habilité à statuer dans le délai compatible avec les impératifs de la course sur toutes les réclamations formulées durant l'épreuve. Les décisions sont sans appel.

MODIFICATIONS, ANNULATIONS, MODIFICATIONS DU PARCOURS

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours. En cas de conditions météo trop défavorables (importantes quantités de pluie et/ou vents très forts) le départ peut être retardé ou déplacé à une autre date.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, et pour des raisons de sécurité, l'organisation se réserve le droit d'arrêter l'épreuve en cours. Toute décision sera prise par le jury d'épreuve.

Il ne sera procédé à aucun remboursement de dossards.

DROITS A L'IMAGE

Tout concurrent renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Toute communication sur l'événement ou utilisation d'images de l'événement devra se faire dans le respect du nom de l'événement.

La participation au challenge implique l'acceptation du présent règlement.